

RESPONSABILITÉ SOCIALE en matière **de PRODUCTION DU TABAC**

(RSPT)

FEUILLES DE ROUTE

POLITIQUE - FEUILLES DE ROUTE

1.1 Énoncé officiel du groupe de sociétés

L'objet de cette feuille de route est d'évaluer l'exhaustivité de l'adoption et du développement d'une Politique de Responsabilité Sociale en matière de Production du Tabac (RSPT) par la société mère d'un Groupe multinational. Cette feuille de route concerne uniquement les membres affiliés d'un grand groupe, qui devront inclure l'évaluation du niveau de la politique du siège social dans leur évaluation, comme indiqué dans cette feuille de route.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>ABSENCE de preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un énoncé officiel de politique de Responsabilité Sociale approuvé par le conseil d'administration. - Définition d'un engagement en matière de Responsabilité Sociale. - Existence de procédures de mise en œuvre et de diffusion. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un énoncé officiel de politique de Responsabilité Sociale, mais insuffisamment documenté : <ul style="list-style-type: none"> - Non approuvé par le conseil d'administration. - Ne mentionne pas tous les éléments pertinents de la Responsabilité Sociale. - Définit quelques principes et engagements généraux. - Les procédures de mise en œuvre et de diffusion sont définies en termes généraux. - S'applique à tous les membres associés et affiliés. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un énoncé officiel de politique de Responsabilité Sociale suffisamment documenté : <ul style="list-style-type: none"> - Approuvé par le conseil d'administration. - Mentionne tous les éléments pertinents de la Responsabilité Sociale dans un énoncé de politique. - Assure la conformité avec toutes les lois et réglementations. - S'engage à fournir des ressources adéquates et un personnel qualifié. - Stipule la mise en œuvre d'exams périodiques pour assurer la conformité avec la politique. - S'applique à tous les membres associés et affiliés. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un énoncé officiel de politique de Responsabilité Sociale approuvé par le conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> - Documenté systématiquement. - Documenté séparément en tant qu'énoncé complet de Responsabilité Sociale. - Mentionne tous les aspects pertinents de la Responsabilité Sociale et le moyen de les obtenir. - Assure la conformité avec toutes les lois et réglementations. - S'engage à fournir des ressources adéquates et un personnel qualifié. - Stipule la mise en œuvre d'exams périodiques pour assurer la conformité. - Définit des objectifs d'amélioration continue. - S'applique à tous les membres associés et affiliés.

1.2 Énoncé officiel de chaque société

L'objet de cette feuille de route est d'évaluer l'exhaustivité de l'adoption et du développement d'une Politique de Responsabilité Sociale en matière de Production du Tabac (RSPT) par les membres affiliés du groupe multinational et pour les sociétés nationales sans membres affiliés. Par conséquent, TOUTES les sociétés doivent effectuer l'évaluation indiquée sur cette feuille de route

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>ABSENCE de preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un énoncé officiel, ou si celui-ci existe, aucune adoption de la politique de Responsabilité Sociale. - Définition d'un engagement en matière de Responsabilité Sociale. - Existence de procédures de mise en œuvre et de diffusion. - La majorité du personnel est informée de la politique de Responsabilité Sociale. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un énoncé officiel adoptant partiellement la politique de Responsabilité Sociale, mais : <ul style="list-style-type: none"> - N'est pas documenté séparément. - N'est pas émis par la direction. - Ne mentionne pas certains aspects de la Responsabilité Sociale. - Définit quelques principes et engagements généraux. - Les procédures de mise en œuvre et de diffusion sont définies en termes généraux. - Selon le niveau organisationnel, le personnel n'est pas informé de la politique de Responsabilité Sociale ou ne la comprend pas. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un énoncé officiel adoptant la politique de Responsabilité Sociale, mais : <ul style="list-style-type: none"> - N'est pas documenté séparément. - Est émis par la direction. - Mentionne tous les aspects requis de la Responsabilité Sociale. - Assure la conformité avec toutes les lois et réglementations. - Fournit des ressources adéquates et un personnel qualifié. - Stipule la mise en œuvre d'examens périodiques pour assurer la conformité avec la politique. - Définit des procédures de mise en œuvre et de diffusion. - Plus de 50% des employés sont informés de la politique de Responsabilité Sociale. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un énoncé officiel adoptant totalement la politique de Responsabilité Sociale et : <ul style="list-style-type: none"> - Documenté séparément. - Émis par la direction. - Inclut tous les aspects pertinents de la Responsabilité Sociale. - Contient un complément d'information à propos d'exigences d'entreprise et nationales spécifiques. - Assure la conformité avec toutes les lois et réglementations. - Fournit des ressources adéquates et un personnel qualifié. - Stipule la mise en œuvre d'examens périodiques pour assurer la conformité. - Définit des objectifs d'amélioration continue. - Définit des procédures pour assurer la compréhension, la mise en œuvre et le développement de la politique. - Définit des procédures de contrôle de la mise en œuvre. - Tous les employés sont informés de la politique de Responsabilité Sociale.

AGRONOMIE - FEUILLES DE ROUTE

2.1 Assurance de la qualité pour les graines de tabac

L'objet de cette feuille de route est d'assurer l'utilisation de graines d'origine externe, approuvées par le client, et provenant d'un programme de sélection classique. Le but est de prévenir l'utilisation d'OGM et de permettre aux cultivateurs de produire des cultures de qualité désirable et homogène, commercialisables et de rendement optimal. Voir les Directives CORESTA GAP [Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac - Bonnes Pratiques Agricoles] Section II.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>100% des graines conservées par les cultivateurs (ou fournisseurs agréés utilisant des pratiques similaires).</p> <p>ABSENCE de preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des variétés utilisées. - Consignation des données. - Compréhension des problèmes liés à la sélection des variétés. - Certification « Sans OGM ». - Consultation des clients sur le choix des variétés. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Graines <u>certifiées</u> par une autorité reconnue ou par une source gouvernementale. - Graines <u>certifiées</u> « Sans OGM ». - Moins de 75% des graines conservées par les cultivateurs. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Graines <u>certifiées</u> par une autorité reconnue ou par une source gouvernementale. - Graines <u>certifiées</u> « Sans OGM ». - Moins de 25% des graines conservées par les cultivateurs. - Consultation des clients <u>documentée</u>. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Graines <u>certifiées</u> par une autorité reconnue ou par une source gouvernementale. - Graines <u>certifiées</u> « Sans OGM ». - Moins de 5% des graines conservées par les cultivateurs. - Consultation des clients <u>documentée</u>. - Gestion et utilisation d'une base de données complète sur la performance des variétés au plan national pour le développement de plans futurs.

2.2a Lutte Antiparasitaire Intégrée (LAI)

L'objet de cette feuille de route est de développer une démarche systématique pour la protection des cultures, fondée sur la prise des meilleures décisions de lutte antiparasitaire, dans le cadre de la protection de l'environnement et de l'optimisation des cultures, et privilégiant l'intégration de toutes les méthodes disponibles. Voir les Directives CORESTA GAP [Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac - Bonnes Pratiques Agricoles] Section III/IV/V et les Directives GRL [Laboratoire de Recherches sur les Grains – LRG].

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>ABSENCE de preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de formation. - Programme actif pour la minimisation de l'emploi de produits agrochimiques. - Contrôle des résidus. - Absence de connaissances, de documentation ou de contrôle concernant les organismes nuisibles et les espèces utiles indigènes. - Utilisation de méthodes alternatives - Niveaux de seuils - Contrôle des répercussions sur le milieu naturel - Utilisation réglementée des AP*. <p>* AP : Agents phytosanitaires</p>	<p>Pas de programme LAI officiel, mais documentation sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brochures de formation. - Programme pour la minimisation de l'emploi de produits agrochimiques. - Contrôle des niveaux de résidus des récoltes. - Connaissance et documentation concernant les organismes nuisibles et les espèces utiles indigènes. - Utilisation d'AP agréés au plan national, lorsque cette pratique est conforme aux principes opérationnels et aux directives BAT [British American Tobacco]. 	<p>Programme LAI partiellement mis en œuvre avec documentation sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de formation complets. - Surveillance des cultures et niveaux de seuils pour les principaux organismes nuisibles, les maladies et les espèces utiles, pour déterminer la pertinence de l'utilisation d'AP. - Utilisation d'AP agréés au plan national, lorsque cette pratique est conforme aux principes opérationnels et aux directives BAT [British American Tobacco]. - Contrôle des effets de l'application de programmes LAI sur la flore et la faune indigènes. - Programme actif pour la minimisation de l'emploi de produits agrochimiques, avec définition d'objectifs d'utilisation future. - Contrôle partiel des niveaux de résidus et absence de problèmes non résolus. 	<p>Programme LAI totalement mis en œuvre avec documentation sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de formation complets. - Utilisation systématique de méthodes alternatives (contrôles biologiques, variétés résistantes, etc.). - Surveillance des cultures et niveaux de seuils pour les principaux organismes nuisibles, les maladies et les espèces utiles, pour déterminer la pertinence de l'utilisation d'AP. - Utilisation exclusive de produits agréés par les clients. - Programme actif pour la minimisation de l'emploi de produits agrochimiques, avec définition d'objectifs d'utilisation future. - Contrôle complet des résidus et absence de problèmes non résolus. - Surveillance des sites écosensibles conformément aux réglementations, conjointement avec des tierces parties dans le secteur agricole et avec audits indépendants. - Absence de problèmes non résolus.

2.2b Sécurité LAI

L'objet de cette feuille de route est d'assurer que la mise en œuvre de cette démarche systématique pour la protection des récoltes assure également la sécurité du stockage, de l'utilisation et de l'élimination des agents phytosanitaires. [Voir les Directives CORESTA GAP \[Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac - Bonnes Pratiques Agricoles\] Section V.](#)

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>Les cultivateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne stockent pas les AP dans des locaux fermés et sûrs -N'utilisent pas d'EPI* appropriés et par conséquent ne portent pas de vêtements de protection lors de l'application d'agents phytosanitaires (AP*). - N'éliminent pas les emballages d'AP vides conformément à une méthode de mise au rebut approuvée et réglementée. <p>* EPI : Equipement de protection individuelle * AP : Agents phytosanitaires (produits agrochimiques)</p>	<p>Plus de 25% des cultivateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stockent les AP dans des locaux fermés et sûrs. - Utilisent des EPI appropriés et portent des vêtements de protection recommandés (au minimum, gants et manches longues) lors de l'application d'AP. - Éliminent les emballages d'AP vides conformément à une méthode de mise au rebut approuvée et réglementée. 	<p>Plus de 75% des cultivateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stockent les AP dans des locaux fermés et sûrs. - Utilisent des EPI appropriés et portent tous les vêtements de protection recommandés lors de l'application d'AP. - Éliminent les emballages d'AP vides conformément à une méthode de mise au rebut approuvée et réglementée. 	<p>Plus de 95% des cultivateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stockent les AP dans des locaux fermés et sûrs. - Utilisent des EIP appropriés et portent tous les vêtements de protection recommandés lors de l'application d'AP. - Éliminent les emballages d'AP vides conformément à une méthode de mise au rebut approuvée et réglementée.

2.3 Protection des ressources en sols

L'objet de cette feuille de route est d'assurer, par l'emploi de toutes les techniques possibles, la création des meilleures conditions pour la croissance des plantes, tout en prévenant l'érosion ou la dégradation des sols. Voir les Directives CORESTA GAP [Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac - Bonnes Pratiques Agricoles] Section I.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'analyses du sol et de recherches pour déterminer le niveau d'application d'engrais approprié. - Le niveau d'application d'engrais est suggéré par un technicien. - Aucune tentative de préservation ou d'amélioration du sol. - Dégradation progressive de la qualité du sol. - Erosion fréquente. - Rotation dictée par la dégradation du sol. - Absence d'information sur les options de travail du sol. - Absence d'interaction avec d'autres parties prenantes pour améliorer les pratiques de préservation du sol. - Aucune évaluation ni connaissance de la teneur en micro biotes ou de la valeur du sol. - Absence d'indicateurs biologiques de la santé du sol. - Absence d'interaction avec d'autres parties prenantes pour améliorer les pratiques de préservation du sol. 	<p>Analyse régionale documentée pour permettre l'application correcte d'engrais NPK et d'engrais à micronutriments.</p> <p>Plus de 25% des cultivateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquent un paillage du sol si cela est possible et techniquement recommandé. - Mettent en œuvre des méthodes efficaces de lutte contre l'érosion. - Utilisent des engrais verts, en complément des engrais minéraux. - Améliorent le pH et effectuent le scarifiage du sol. - Pratiquent la rotation des cultures. - Comprennent les options de travail du sol, mais aucune expérimentation documentée avec des méthodes alternatives. - Absence d'interaction avec d'autres parties prenantes pour améliorer les pratiques de préservation du sol. 	<p>Documentation complète :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de formation complets. - Analyse régionale (au moins tous les 5 ans) pour permettre l'application correcte d'engrais NPK et d'engrais à micronutriments par zones. - Identification d'indicateurs biotiques appropriés au plan local pour la surveillance des éléments biologiques du sol (champignons; coléoptères, etc.). <p>Plus de 75% des cultivateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquent un paillage du sol optimal si cela est possible et techniquement recommandé. - Utilisent des méthodes de travail du sol appropriées au type de sol et aux conditions locales. - Mettent en œuvre des méthodes efficaces de lutte contre l'érosion. - Utilisent des engrais verts, en complément des engrais minéraux. - Améliorent le pH et effectuent le scarifiage du sol. - Pratiquent la rotation des cultures. - Interagissent de manière limitée avec d'autres parties prenantes, pour améliorer les pratiques de préservation du sol. 	<p>Documentation complète :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de formation complets et plan de préservation. - Analyse locale/régionale (au moins tous les 5 ans) pour permettre l'application correcte d'engrais NPK et d'engrais à micronutriments pour chaque exploitation agricole. <p>Plus de 95% des cultivateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquent un paillage du sol optimal si cela est possible et techniquement recommandé. - Utilisent des méthodes de travail du sol appropriées au type de sol et aux conditions locales (travail du sol minimal/nul envisagé). - Mettent en œuvre des méthodes efficaces de lutte contre l'érosion dans toutes les conditions. - Utilisent des engrais verts, en complément des engrais minéraux. - Améliorent le pH. - Pratiquent la rotation des cultures. - Utilisent des indicateurs biotiques appropriés aux conditions locales comme indices de l'état et de la santé biologique du sol. - Interagissent et documentent cette interaction avec d'autres parties prenantes, pour améliorer les pratiques de préservation du sol. - Contribuent proportionnellement à leurs activités dans la zone. - Intègrent des données de contrôle à la gestion d'amélioration du sol /à la LAI.

2.4 Protection des ressources en eau

L'objet de cette feuille de route est d'assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques agronomiques pour protéger et préserver les ressources en eau d'irrigation et prévenir la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines par les produits agrochimiques et les engrais (ainsi que les répercussions supplémentaires sur la biodiversité). Voir les Directives CORESTA GAP [Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac - Bonnes Pratiques Agricoles] Section I.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des cours d'eau due à l'absence de programme de préservation du sol, entraînant l'érosion et la dégradation irréversible du sol. - Méthodes de fertilisation inappropriées entraînant un ruissellement de surface et un lessivage du sol et la perte d'éléments nutritifs. - Usage abusif de produits agrochimiques (AP et engrais) pendant la préparation, l'application, la post-application, le nettoyage et l'élimination, avec risque élevé de contamination du sol et de l'eau. - Absence de zones-tampons autour des rivières, lacs et autres eaux de surface. - Déversement dans les rivières des eaux polluées provenant des villages/des exploitations agricoles. - Absence d'interaction entre la société et d'autres parties prenantes pour améliorer les pratiques de conservation de l'eau. - Absence d'évaluation d'indicateurs biologiques dans et autour des fleuves, lacs et 	<p>Preuve documentaire pour les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de base pour la préservation du sol <u>documenté</u>. - Erosion et dégradation du sol toujours évidentes. - Un certain contrôle des taux d'engrais, mais lessivage ou ruissellement de surface toujours significatif en raison d'une mauvaise gestion des cultures et de l'application. - Mise en œuvre partielle de pratiques agrochimiques de base. - Contamination du sol et de l'eau toujours évidente, due à un usage abusif de produits agrochimiques. - Absence de zones-tampons autour des fleuves, lacs et autres eaux de surface. - Absence d'interaction entre la société et d'autres parties prenantes pour améliorer les pratiques de conservation de l'eau. - Début d'évaluation de l'effet des pratiques agronomiques sur l'eau et le sol et identification d'indicateurs appropriés. 	<p>Toutes les mesures indiquées au point 2.3 plus preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajustement des taux d'engrais en fonction des risques de lessivage. - Mise en œuvre totale d'un programme LAI par 75% des cultivateurs. - S'il y a lieu, 75% des cultivateurs ont reçu une formation sur les techniques d'irrigation qui leur permet d'optimiser l'utilisation de l'eau et de prévenir le ruissellement de surface. - TOUS les cultivateurs respectent la réglementation locale en matière de soutirage de l'eau de toutes sources (trous de forage, puits, rivières, lacs). - Zones-tampons autour des fleuves, lacs et autres eaux de surface. - Pas de pollution signalée du sol ni de l'eau par des produits agrochimiques. - Pas de preuve de quantités excessives d'éléments nutritifs dans les fleuves, lacs et autres eaux de surface. - Interaction limitée entre la société et d'autres parties prenantes pour améliorer les pratiques de conservation de l'eau. - Contrôle de base d'indicateurs biologiques dans et autour des fleuves, lacs et autres eaux de surface. 	<p>Toutes les mesures indiquées au point 2.3 (Niveau 4) plus preuve documentaire pour les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajustement des taux d'engrais en fonction des risques de lessivage. - Mise en œuvre totale d'un programme LAI par 95% des cultivateurs. - S'il y a lieu, 95% des cultivateurs ont reçu une formation sur les techniques d'irrigation, qui leur permet d'optimiser l'utilisation de l'eau et de prévenir le ruissellement de surface. - Aménagement des bordures de champs et utilisation de la végétation pour filtrer les eaux de ruissellement. Extrémités des champs non labourées, en particulier près des fossés/canaux. - Pas de pollution signalée du sol ni de l'eau par des produits agrochimiques. - Pas de preuve de quantités excessives d'éléments nutritifs dans les fleuves, lacs et autres eaux de surface. - Interaction de la société avec d'autres parties prenantes pour améliorer concrètement les pratiques de conservation de l'eau.

<p>autres eaux de surface.</p> <ul style="list-style-type: none">- Les cultivateurs ne respectent pas la réglementation locale en matière de soutirage de l'eau de toutes sources (trous de forage, puits, rivières, lacs).- Les cultivateurs ne respectent pas la réglementation locale en matière de soutirage de l'eau de toutes sources (trous de forage, puits, rivières, lacs).			<p>- Contrôle d'indicateurs biologiques dans et autour des fleuves, lacs et autres eaux de surface pour démontrer l'efficacité des mesures/des pratiques.</p>
--	--	--	---

2.5a Utilisation des combustibles pour le séchage du tabac

L'objet de cette feuille de route est d'assurer l'exploitation des avancées des techniques de séchage pour optimiser l'utilisation et le rendement énergétique des combustibles ; dans le cas de l'utilisation du bois, la gestion de l'approvisionnement en bois doit être fondée sur le principe d'autonomie et de durabilité. Voir les Directives CORESTA GAP [Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac - Bonnes Pratiques Agricoles] Section VI/VII. **Attribuez un 4 si aucun combustible n'est utilisé pour le séchage (tabac Burley, tabac séché à l'air naturel et tabac oriental).**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>Utilisation du bois pour le séchage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de mise en œuvre d'un plan forestier. - Exploitation de forêts indigènes dans le cadre d'un cycle non viable. - Type de grange ou de système de contrôle de grange non standard. - Pas de culture d'espèces indigènes, même si cela était techniquement et économiquement viable ; pas d'études pour le développement de combustibles alternatifs. - Absence de prise en compte du concept de coefficient de bien-être - Absence d'interaction avec d'autres parties prenantes <p>Tous les combustibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation inefficace, pas d'instructions écrites. - Contamination probable du milieu naturel. - Absence de données sur le rendement énergétique. 	<p>Utilisation du bois pour le séchage</p> <p>Complètement <u>documentée</u> et, s'il y a lieu, <u>certifiée</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture d'espèces indigènes lorsque cela est techniquement et économiquement viable ou études pour le développement de combustibles alternatifs. - Exploitation des forêts naturelles par 75% (ou moins) des cultivateurs. - Début de processus de développement d'un plan forestier durable intégré. <p>Tous les combustibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données disponibles sur le rendement énergétique, mais aucune preuve d'amélioration. 	<p>Utilisation du bois pour le séchage</p> <p>Complètement <u>documentée</u> et, s'il y a lieu, <u>certifiée</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture d'espèces indigènes lorsque cela est techniquement et économiquement viable, ou succès du développement de combustibles alternatifs. - 100% de durabilité grâce à la culture de forêts écoénergétiques à croissance rapide, cultivées spécifiquement à des fins de production de combustible. - Banques de semences naturelles utilisées à des fins de régénération. - Aucune exploitation des forêts naturelles par les cultivateurs quels qu'ils soient. - Développement et mise en œuvre d'un plan de gestion forestière satisfaisant. <p>Tous les combustibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données indiquant une réduction significative de l'utilisation des combustibles, et programme d'optimisation supplémentaire. 	<p>Utilisation du bois pour le séchage</p> <p>Complètement <u>documentée</u> et, s'il y a lieu, <u>certifiée</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les autorités gouvernementales, d'autres industries et des ONG, en matière de politique forestière locale. - Développement et mise en œuvre d'un plan de gestion forestière durable, conforme à des niveaux et des normes de certification internationaux reconnus. - Renforcement de la valeur biologique et sociale des programmes forestiers/de sylviculture par l'augmentation du pourcentage d'espèces diverses, adaptées aux conditions locales et, de préférence, indigènes. - Mise en œuvre de systèmes de traçage. - Culture d'espèces indigènes lorsque cela est techniquement et économiquement viable ou succès du développement de combustibles alternatifs. - Aucune exploitation des forêts naturelles par les cultivateurs quels qu'ils soient. <p>Tous les combustibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données complètes démontrant l'optimisation de l'utilisation des combustibles. - Pollution environnementale minimale.

2.5b Utilisation du bois pour la construction des granges de séchage

<p>L'objet de cette feuille de route est d'assurer, dans le cas de l'utilisation du bois, une gestion de l'approvisionnement en bois basée sur le principe d'autonomie et de durabilité. Voir les Directives CORESTA GAP [Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac - Bonnes Pratiques Agricoles] Section VII. Attribuez un Niveau 4 si le bois n'est pas utilisé pour la construction des granges.</p>			
CRITÈRES D'ÉVALUATION			
1 Inacceptable/Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>Utilisation du bois pour la construction de granges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de mise en œuvre d'un plan forestier. - Exploitation de forêts indigènes dans le cadre d'un cycle non viable. - Type de grange ou de système de contrôle de grange non standard. - Aucune culture d'espèces indigènes même si cela était techniquement et économiquement viable; aucune étude de développement de combustibles alternatifs. - Absence de prise en compte du concept de coefficient de bien-être - Absence d'interaction avec d'autres parties prenantes 	<p>Utilisation du bois pour la construction de granges</p> <p>Complètement <u>documentée</u> et, s'il y a lieu, <u>certifiée</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture d'espèces indigènes lorsque cela est techniquement et économiquement viable ou études pour le développement d'autres matériaux de construction. - Exploitation des forêts naturelles par 75% (ou moins) des cultivateurs. - Début de processus de développement d'un plan forestier durable intégré. 	<p>Utilisation du bois pour la construction de granges</p> <p>Complètement <u>documentée</u> et, s'il y a lieu, <u>certifiée</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture d'espèces indigènes lorsque cela est techniquement et économiquement viable ou succès du développement de matériaux de construction alternatifs. - 100% de durabilité grâce à la culture de forêts écoénergétiques à croissance rapide. - Banques de semences naturelles utilisées à des fins de régénération. - Aucune exploitation des forêts naturelles par les cultivateurs quels qu'ils soient. - Développement et mise en œuvre d'un plan de gestion forestière satisfaisant. 	<p>Utilisation du bois pour la construction de granges</p> <p>Complètement <u>documentée</u> et, s'il y a lieu, <u>certifiée</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les autorités gouvernementales, d'autres industries et des ONG, en matière de politique forestière locale. - Développement et mise en œuvre d'un plan de gestion forestière durable, conforme à des niveaux et des normes de certification internationaux reconnus. - Renforcement de la valeur biologique et sociale des programmes forestiers/de sylviculture par l'augmentation du pourcentage d'espèces diverses, adaptées aux conditions locales et, de préférence, indigènes. - Mise en œuvre de systèmes de traçage. - Culture d'espèces indigènes lorsque cela est techniquement et économiquement viable ou succès du développement de matériaux de construction alternatifs. - Aucune exploitation des forêts naturelles par les cultivateurs quels qu'ils soient.

2.6 Biodiversité

L'objet de cette feuille de route est de reconnaître que les pratiques agricoles ne doivent pas entraîner un appauvrissement significatif de la faune et de la flore qui existaient avant la production de tabac dans la région et de recommander des mesures correctives pour accroître la biodiversité, compte tenu des besoins économiques des communautés agricoles et de l'environnement. [Voir les Directives sur la biodiversité.](#)

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<ul style="list-style-type: none"> - Ignorance ou absence de prise en compte des problèmes liés à la biodiversité dans la culture du tabac, la gestion des forêts ou la chaîne d'approvisionnement. - Absence de documentation expliquant les problèmes fondamentaux relatifs à la biodiversité. - Absence de programme officiel pour répondre aux problèmes relatifs à la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de plan précis. - Dialogue limité avec les autorités gouvernementales et/ou des ONG locales. - Evaluation de base des activités, de leurs effets sur les principaux habitats et espèces nationaux connus et de leur rapport à ces derniers, dans un cadre légal pertinent. - Amorce de dialogue avec les cultivateurs en vue d'une meilleure compréhension et de l'application des principes de bonnes pratiques en matière de biodiversité, y compris tous les points 2.1 à 2.5(b) ci-dessus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation complète des répercussions, des risques, des opportunités et des priorités, relatifs à la biodiversité. - Développement d'un programme/d'une stratégie documenté(e) pour la prévention des répercussions négatives sur la biodiversité. - Consultation des parties prenantes (y compris ONG, collectivités locales et autorités gouvernementales) à propos du programme/de la stratégie. - Début de mise en œuvre du programme/de la stratégie de travail. - Développement d'un système de surveillance approprié. - Sélection, publication et diffusion interne d'indicateurs sur la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un programme/d'une stratégie documenté(e) devant avoir de nettes répercussions positives sur la biodiversité dans la région. - Compte-rendu annuel sur les indicateurs de biodiversité à l'intention des parties prenantes externes (Rapport social, etc.) - Mise en œuvre, intégration et exploitation d'un système de surveillance pour la gestion des points 2.1 à 5(b). - Prise en compte de la biodiversité à tous les niveaux de la gestion des activités. - Importance de la biodiversité au niveau des processus décisionnels/commerciaux.

2.7 Formation des cultivateurs

L'objet de cette feuille de route est de reconnaître que les programmes de formation, les directives, les manuels agricoles, les démonstrations pratiques et les formations sur le terrain sont fondamentaux pour une bonne gestion agricole et pour la conformité avec les Bonnes Pratiques Agricoles. [Voir les Directives CORESTA GAP \[Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac - Bonnes Pratiques Agricoles\] Section X.](#)

CRITÈRES D'ÉVALUATION			
1 Inacceptable/Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de programme de formation officiel. - La formation s'effectue selon les besoins du moment et dépend des capacités/de l'engagement personnel des agents de développement. - Absence d'outils didactiques. - Absence d'évaluation des effets positifs d'un programme de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un programme de formation officiel <u>documenté</u> existe, mais il n'est pas mis en œuvre systématiquement par la société, le sous-traitant les agents de développement gouvernementaux. - Des outils didactiques sont disponibles mais ne sont pas largement diffusés. - <u>Preuve</u> de l'application des meilleures pratiques disponibles (en accord avec les Bonnes Pratiques Agricoles) par 25% des cultivateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un programme documenté de formation et de suivi des cultivateurs (accompagné d'outils didactiques) pour tous les aspects des points suivants : - Gestion des lits de semences - Lutte antiparasitaire intégrée - Protection et amélioration du sol - Conservation de l'eau - Lutte contre l'érosion - Application sûre et efficace des AP - Techniques de récolte et de séchage - Surveillance et gestion de la biodiversité - <u>Preuve</u> de l'application des meilleures pratiques disponibles (en accord avec les Bonnes Pratiques Agricoles) par 75% des cultivateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre rigoureuse d'un programme documenté de formation et de suivi des cultivateurs (accompagné d'outils didactiques) pour tous les aspects des points suivants : - Gestion des lits de semences - Lutte antiparasitaire intégrée - Protection et amélioration du sol - Conservation de l'eau - Lutte contre l'érosion - Application sûre et efficace des AP - Techniques de récolte et de séchage - Surveillance et gestion de la biodiversité - Contrôle des corps étrangers du tabac - Preuve de l'application des meilleures pratiques disponibles (en accord avec les Bonnes Pratiques Agricoles) par ≥ 95% des cultivateurs.

2.8 Gestion post-récolte des corps étrangers au tabac

L'objet de cette feuille de route est d'assurer la mise en œuvre de mesures appropriées pour identifier et éliminer les corps étrangers au tabac. Ces corps étrangers incluent des matériaux provenant des champs et des exploitations agricoles, et d'autres sources potentielles de pollution, qui, sans ces mesures, risquent de contaminer les balles de feuilles de tabac. **Voir les Directives CORESTA GAP [Centre de coopération pour les recherches scientifiques relatives au tabac - Bonnes Pratiques Agricoles] Section IX.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>Pas de preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de référence prévues. Pas de données disponibles. - Preuve que les cultivateurs ont cessé d'utiliser des produits de préservation du bois déconseillés dans leurs exploitations. - Développement d'un système de suivi remontant à la source de <u>tous les types</u> de corps étrangers au tabac. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de référence prévues. Pas de données disponibles. - Plus de 25% des cultivateurs ont cessé d'utiliser des produits de préservation du bois déconseillés dans leurs exploitations. - Mise en place d'un système informel de suivi remontant à la source de <u>tous les types</u> de corps étrangers au tabac. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'études de référence et données quantitatives disponibles pour les <u>principaux</u> corps étrangers au tabac, en particulier les formes synthétiques de matériaux d'emballage/de manutention. - Plus de 75% des cultivateurs ont cessé d'utiliser des produits de préservation du bois déconseillés dans leurs exploitations. - Existence d'un système permettant d'échantillonner les matières premières et de remonter à la source de <u>tous les types</u> de corps étrangers au tabac. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'études de référence et données quantitatives systématiques disponibles pour <u>tous les types</u> de corps étrangers du tabac, en particulier les formes synthétiques de matériaux d'emballage/de manutention. - Plus de 95% des cultivateurs ont cessé d'utiliser des produits de préservation du bois déconseillés dans leurs exploitations. - Existence d'un système permettant d'échantillonner les matières premières et de remonter à la source de <u>tous les types</u> de corps étrangers au tabac ; pénalités pour les contrevenants.

La première étape de tout programme de contrôle est de déterminer les types, quantités, et sources de corps étrangers au tabac, autrement dit d'effectuer des études de référence.

TRANSFORMATION - FEUILLES DE ROUTE

3.1 Environnement professionnel

L'objet de cette feuille de route est d'assurer au personnel un environnement professionnel sain (jugé tel conformément à des normes nationales et internationales) pour l'exercice des activités de la société. **Voir les Directives sur la Transformation : Section 2.1.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>Absence de données <u>documentées</u> concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éclairage - Le bruit - Les matières dangereuses - L'hygiène - L'ergonomie - La qualité de l'air (poussière, etc.) - Le stress dû à la chaleur (température/humidité) et au froid - Le nettoyage et l'entretien - Ignorance des réglementations. - Absence d'évaluation des répercussions des nouveaux équipements sur l'environnement professionnel. 	<p>Contrôle informel <u>documenté</u> concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éclairage - Le bruit - Les matières dangereuses - L'hygiène - L'ergonomie - La qualité de l'air (poussière) - Le stress dû à la chaleur (température/humidité) et au froid - Le nettoyage et l'entretien - Connaissance des réglementations, limitée aux réglementations locales et/ou nationales. 	<p><u>Tous</u> les points mentionnés au Niveau 1 ont été officiellement contrôlés et <u>documentés</u> au moins une fois et comparés à des normes nationales, et des mesures correctives prouvées ont été prises afin d'assurer la conformité de toutes les conditions de travail aux normes nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Tous</u> les nouveaux processus/équipements sont évalués et <u>documentés</u> avant l'installation, et modifiés ou rejetés en cas de non conformité aux normes nationales. - Des normes précises sur l'environnement professionnel ont été convenues, approuvées et <u>totalement documentées</u>, 	<p><u>Tous</u> les points mentionnés au Niveau 1 ont été officiellement contrôlés et <u>documentés</u> au moins annuellement pendant les trois dernières années (ou s'il y a eu remplacement des machines/modification de l'agencement) et comparés aux normes internationales, et des mesures correctives prouvées ont été prises afin d'assurer la conformité aux meilleures normes internationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Tous</u> les nouveaux processus/équipements sont évalués et <u>documentés</u> avant l'installation, et modifiés ou rejetés en cas de non conformité aux normes acceptées au niveau international. - Des normes précises sur l'environnement professionnel ont été convenues, approuvées, <u>totalement documentées</u>, et réexaminées régulièrement.

3.2 Répercussions sur l'environnement externe

L'objet de cette feuille de route est d'assurer l'absence de répercussions négatives des activités de la société sur la communauté environnante ou l'environnement. [Voir les Directives sur la Transformation : Section 2.2.](#)

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>Absence de données <u>documentées</u> (quantitatives et qualitatives) concernant les facteurs ayant ou risquant d'avoir des incidences négatives sur l'environnement externe, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emissions atmosphériques (fumée et gaz émis par les cheminées de chaudières, poussière ou odeur) - Polluants de l'eau et du sol (mazout, etc.) - Déchets (solides et liquides). - Bruit <p>- Ignorance des réglementations.</p> <p>- Aucune tentative de contrôle des points précédents.</p> <p>- Absence de recyclage.</p> <p>- Absence de permis d'émissions.</p> <p>- Absence de prise en compte de la conservation de l'énergie et de l'eau.</p> <p>- Absence d'évaluation des répercussions des nouveaux équipements sur l'environnement.</p>	<p>Données (quantitatives) informelles <u>documentées</u> concernant les facteurs ayant ou risquant d'avoir des incidences négatives sur l'environnement externe, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emissions atmosphériques (fumée et gaz émis par les cheminées de chaudières, poussière ou odeur) - Polluants de l'eau et du sol - Déchets (solides et liquides). - Bruit <p>- Connaissance des réglementations limitée aux réglementations locales et/ou nationales.</p> <p>- Preuves <u>documentées</u> du contrôle d'un certain nombre des points précédents.</p> <p>- Recyclage pris en compte, mais aucune preuve de mise en œuvre.</p> <p>- Possession d'un certain nombre de permis d'émissions.</p> <p>- Conservation de l'énergie et de l'eau envisagée, mais pas encore mise en œuvre.</p> <p>- Evaluation des répercussions des nouveaux équipements sur l'environnement, mais pas de suivi pratique.</p>	<p><u>Tous</u> les points mentionnés au Niveau 1 ont été officiellement contrôlés <u>et documentés</u> conformément aux exigences nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application de mesures de contrôle <u>totale</u>ment <u>documentées</u> pour tous les facteurs susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement externe, selon les définitions des normes nationales et des listes de polluants. - Consignation de données sur toutes les émissions et sur la qualité de l'eau, conformément aux prescriptions nationales. - Recyclage pris en compte et mis en œuvre. - Possession de tous les permis d'émissions. - La conservation de l'énergie et de l'eau est intégrée au processus commercial et la plupart des employés sont informés sur les coûts et les avantages pour l'environnement. - Evaluation des répercussions des nouveaux équipements sur l'environnement et suivi pratique. 	<p><u>Tous</u> les points mentionnés au Niveau 1 ont été officiellement contrôlés <u>et documentés</u> au moins annuellement pendant les trois dernières années.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application de mesures de contrôle <u>totale</u>ment <u>documentées</u> pour tous les facteurs susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement externe, selon les définitions de l'UE, de l'US EPA, des normes nationales et des listes de polluants, avec objectifs de réduction. - <u>Consignation de données complètes</u> sur toutes les émissions et sur la qualité de l'eau. - Objectifs de recyclage, avec preuve des améliorations obtenues. - Possession de tous les permis d'émissions et collaboration avec les autorités locales à des fins d'amélioration. - La conservation de l'énergie et de l'eau est intégrée au processus commercial et tous les employés sont informés sur les coûts et les avantages pour l'environnement. - Evaluation des répercussions des nouveaux équipements sur l'environnement et suivi pratique. - Les répercussions sur l'environnement sont intégrées au processus d'acquisition d'immobilisations. - <u>Toutes</u> les activités sont en accord avec les meilleures pratiques et procédures de santé et sécurité environnementales, et validées par la communauté.

3.3 Sécurité

L'objet de cette feuille de route est d'assurer au personnel et à tous visiteurs des conditions de travail sûres, telles que déterminées par les normes internationales. [Voir les Directives sur la Transformation : Section 2.3.](#)

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>- Aucun Responsable Sécurité</p> <p>Absence de <u>documentation</u> pour les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des risques - Contrôles périodiques des machines et des autres répercussions sur la sécurité - Consignation des données sur les Equipements de Protection Individuelle (EPI) - Consignation des accidents - Analyse des accidents - Mesures correctives - Programme d'intégration - Programme de sensibilisation/consultation du personnel <ul style="list-style-type: none"> - Absence de dispositifs de protection, de verrouillages ou d'autres systèmes pour empêcher l'accès du personnel aux machines en service. - Absence de signalisation de sécurité appropriée. - Absence de développement ou de mise en œuvre d'une formation officielle. - Absence de système d'autorisations de travail. 	<p>- Un cadre occupe également les fonctions de Responsable Sécurité</p> <p>Documenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des machines et des autres répercussions sur la sécurité - Consignation des données sur les EPI - Consignation des accidents - Mesures correctives - Programme d'intégration - Evaluation informelle des risques - Programme informel de sensibilisation et de consultation du personnel - Dispositifs de protection, mais aucun verrouillage ou autre système pour empêcher l'accès du personnel aux machines en service. - Absence de signalisation de sécurité appropriée. - Peu de preuves de développement ou de mise en œuvre d'une formation formelle. - Quelques autorisations de travail requises pour des travaux dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation des risques complète, <u>documentée</u> a été effectuée au moins une fois par le Responsable Sécurité interne, par un fonctionnaire ou par un consultant qualifié indépendant. - <u>Tous</u> les risques identifiés ont été éliminés et <u>documentés</u> à l'aide de la technologie appropriée. - <u>Tous</u> les accidents sont consignés, analysés et <u>documentés</u>. - Un programme actif de sensibilisation à la sécurité est mis en œuvre à tous les niveaux et est <u>documenté</u>. - Un système de consultation du personnel est mis en œuvre et <u>documenté</u>. - Une formation appropriée est offerte et des EPI sont fournis, entretenus, <u>documentés et utilisés</u>. - Un système d'autorisations de travail est en place et fonctionne efficacement. 	<p>Comme pour le Niveau 3 plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation des risques complète, <u>documentée</u> a été effectuée une fois annuellement, au moins pendant les trois dernières années, <u>ainsi que des audits externes</u>. - <u>Tous</u> les risques identifiés ont été éliminés et <u>documentés</u> à l'aide de la technologie appropriée. - Tous les points d'accès sont dotés de dispositifs de verrouillage pour empêcher le contact avec les machines en service. - Une Équipe Sécurité est chargée d'utiliser des systèmes appropriés pour réduire le nombre d'accidents. - Publication en interne des taux et des types d'accidents, ainsi que des objectifs de réduction du nombre d'accidents. - Un système d'autorisations de travail est en place et fonctionne efficacement, ou des systèmes sont développés pour supprimer la nécessité de ces autorisations.

3.4 Prévention des incendies

L'objet principal de cette feuille de route est d'assurer la prévention des incendies, et, en cas d'incendie, d'assurer l'évacuation et le dénombrement de la totalité du personnel et des visiteurs. **Voir les Directives sur la Transformation : Section 2.4.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<ul style="list-style-type: none"> - Les risques d'incendie, d'explosion et d'inflammation n'ont pas été <u>documentés</u>. - Absence ou mauvais état des détecteurs d'incendie ou des alarmes. - <u>Absence de documentation</u> sur les exercices d'évacuation ou sur la formation en matière d'évacuation. - Absence de signalisation indiquant les voies de secours ou les points de rassemblement - Absence de matériel de lutte contre les petits incendies. - Absence de marquage des voies d'évacuation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques d'incendie, d'explosion et d'inflammation sont partiellement évalués et <u>documentés</u>. - Présence de détecteurs d'incendie uniquement dans des zones où des incidents ont eu lieu. - Des procédures d'évacuation en cas d'incendie sont <u>documentées</u>, <u>mais aucun exercice d'évacuation n'a été effectué</u>. - Présence d'un certain nombre de panneaux de signalisation indiquant les voies de secours, et identification d'un certain nombre de points de rassemblement. - Certaines zones sont dotées de matériel de lutte contre les petits incendies, entretenu, mais pas toujours accessible. - Marquage d'un certain nombre de voies d'évacuation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques d'incendie, d'explosion et d'inflammation et leurs répercussions sur site et hors site ont été complètement évalués et <u>documentés</u> au moins une fois. - Des plans d'évacuation en cas d'incendie sont <u>documentés</u> et un exercice a été effectué une fois au cours de la saison. - Des exercices ou une formation sur la lutte contre les petits incendies sont effectués annuellement, évalués et modifiés pour satisfaire aux meilleures pratiques et <u>documentés</u>. - Présence de signalisation dans la plupart des zones pour indiquer les voies de secours ; points de rassemblement indiqués mais mal situés. - Tous les équipements appropriés de détection, d'alarme et de lutte contre l'incendie sont en place, inspectés et entretenus régulièrement et cela est <u>documenté</u>. - Marquage de la plupart des voies d'évacuation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques d'incendie, d'explosion et d'inflammation et leurs répercussions sur site et hors site ont été complètement évalués et <u>documentés</u> annuellement, au moins pendant les trois dernières années. - Des plans d'évacuation en cas d'incendie sont <u>documentés</u> et des exercices sont effectués deux fois par an au cours de la saison. - Des exercices ou une formation sur la lutte contre les petits incendies sont effectués annuellement, évalués et modifiés pour satisfaire aux meilleures pratiques et <u>documentés</u>. - Signalisation complète indiquant les voies de secours. Points de rassemblement indiqués et bien situés. - Personne ne doit parcourir plus de 30 mètres pour atteindre des équipements de lutte anti-incendie et tous les extincteurs portatifs d'un même bâtiment contenant le même produit ont le même mode de fonctionnement. - Tous les équipements appropriés de détection, d'alarme et de lutte anti-incendie sont en place, inspectés et entretenus régulièrement et cela est <u>documenté</u>. - Marquage de toutes les voies d'évacuation.

3.5 Premiers secours, visites médicales et prévoyance sociale

L'objet de cette feuille de route est d'assurer la prestation de soins médicaux appropriés pour le personnel, l'évaluation de la capacité physique au travail du personnel et la disponibilité de premiers secours en cas d'urgence. [Voir les Directives sur la Transformation : Section 2.5/](#)

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de formation aux premiers secours <u>documentée</u> ; équipements pertinents inadéquats, mal entretenus et rarement (voire jamais) inspectés. - Soins médicaux peu fréquents et <u>non documentés</u>. - Visites médicales de base <u>non documentées</u>. - Dossiers incomplets. - Aucun programme de prévoyance sociale en place. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation aux premiers secours en place, mais les équipements pertinents sont insuffisants, mal entretenus et rarement inspectés. - Aucun accord <u>prouvé</u> avec un hôpital voisin pour l'obtention de secours rapides en cas d'urgence. - Visites médicales de base organisées et <u>documentées</u>. - Dossiers conservés, mais aucune consolidation ni référence croisée des données. - Programmes de prévoyance sociale en place, mais uniquement sur demande. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des équipements de premiers secours sont fournis selon les besoins, inspectés et entretenus, et étiquetés en fonction de l'usage. - Formation formelle aux premiers secours <u>documentée</u> pour moins de 5% mais plus de 2% des employés, aucun d'entre eux n'ayant de qualification professionnelle de secouriste. - Soins médicaux (par un médecin qualifié et /ou un(e) infirmier/infirmière) assurés pendant au moins une heure par période de travail <u>ou accord prouvé</u> avec un hôpital voisin pour l'obtention de secours rapides en cas d'urgence. - Visites médicales de base organisées et <u>documentées</u>. - Equipement médical de base consigné, inspecté et entretenu. - Dossiers conservés, consolidés et faisant l'objet de références croisées. - Niveau d'information moyen sur les programmes de prévoyance sociale du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des équipements de premiers secours sont fournis selon les besoins, inspectés et entretenus, et étiquetés en fonction de l'usage. - Formation formelle aux premiers secours <u>documentée</u> pour au moins 5% des employés, la moitié d'entre eux ayant une qualification professionnelle de secouriste. - Soins médicaux (par un médecin et/ou un(e) infirmier/infirmière) assurés pour toutes les périodes de travail <u>ou accord prouvé</u> avec un hôpital voisin pour l'obtention de secours rapides en cas d'urgence. - Equipement médical complet (y compris, au besoin, ambulance de la société) consigné, inspecté et entretenu. - Visites médicales annuelles et de pré-embauche. - Dossiers conservés, consolidés et faisant l'objet de références croisées. - Bon niveau d'information sur les programmes de prévoyance et d'assistance sociales du personnel lorsque les aides de l'Etat sont limitées.

3.6 Sous-traitants et visiteurs

L'objet de cette feuille de route est d'assurer que les visiteurs et les sous-traitants ne puissent pas se blesser ou nuire à la société, à la communauté environnante ni à l'environnement en ne respectant pas les politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans l'usine ou sur le site. **Voir les Directives sur la Transformation : Section 2.6.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des fournisseurs, les techniciens, électriciens et autres sous-traitants externes peuvent avoir accès au site : - sans être accompagnés - sans faire l'objet de contrôles de sécurité et - sans être informés sur les dangers existant sur le site - Aucune mention de la santé, de la sécurité ni de l'environnement dans les contrats commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des fournisseurs, les techniciens, électriciens et autres sous-traitants externes peuvent avoir accès au site : - après avoir fait l'objet d'un contrôle de sécurité <u>documenté</u> - sans être informés des dangers existants du site, sans être accompagnés pendant leur travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des fournisseurs, les techniciens, électriciens et autres sous-traitants externes peuvent avoir accès au site : - uniquement avec des laissez-passer de sécurité et sont tenus de <u>lire et signer</u> un document relatif aux dangers existants du site - sans supervision par un <u>membre individuel spécifique du personnel</u> qui est responsable du visiteur ou qui doit veiller à ce que celui-ci respecte toutes les normes de pratiques de travail de l'usine 	<ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des fournisseurs, les techniciens, électriciens et autres sous-traitants externes peuvent avoir accès au site : - uniquement avec des laissez-passer de sécurité et après avoir été <u>informés verbalement et par écrit</u> sur les dangers existant sur le site - uniquement sous la supervision d'un membre individuel du personnel qui est responsable du visiteur et qui doit veiller à ce que celui-ci respecte toutes les normes de pratiques de travail de l'usine - uniquement si des obligations contractuelles sont incluses dans des contrats commerciaux pour indiquer la nécessité de respecter les politiques internes de la société en matière de santé, sécurité et environnement.

3.7 Véhicules

L'objet de cette feuille de route est d'assurer la conformité des véhicules avec des politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité bien établies, dans l'usine de transformation/sur le site/sur le terrain. **Voir les Directives sur la Transformation: Section 2.7.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>- Les véhicules sont souvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en mauvais état ou dans un état dangereux - sous-équipés en ce qui concerne les équipements de sécurité - en général, ne sont pas inspectés ni bien entretenus - ne font l'objet d'aucun inventaire - absence de prise en compte du rendement énergétique - Peu ou pas de procédures en place pour le contrôle des conducteurs, l'utilisation des véhicules et leurs répercussions sur l'environnement. - Absence de formation. - Pas de système de sélection fondé sur les qualifications des conducteurs. - Pas d'évaluation périodique des conducteurs. 	<p>- Les véhicules sont généralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en bon état et sûrs (techniquement et ergonomiquement - pression des pneus, niveaux d'huile et d'eau éclairage, hauteur des sièges, etc.) - dotés de quelques équipements de sécurité de base - inspectés et entretenus, mais les échéances et les programmes ne sont pas toujours conformes aux recommandations des constructeurs ou ne sont pas systématiques - font l'objet d'un inventaire - sont propres et bien rangés - le rendement énergétique est pris en compte à l'achat - L'utilisation des véhicules et le contrôle des conducteurs sont conformes à une norme générale. - Les déplacements des véhicules sont identifiés et font l'objet d'un certain degré de restriction et de contrôle. - Les conducteurs ont un permis de conduire en règle. - Les roues des remorques non attelées sont calées ou bloquées. - Les antécédents de conduite des conducteurs sont quelquefois pris 	<p>- Tous les véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sont dans un état sûr et conforme aux recommandations des constructeurs - sont dotés de quelques équipements de sécurité de base (extincteur, trousse de premiers secours) - sont en conformité avec toutes les prescriptions locales en matière d'autorisations - sont systématiquement inspectés et entretenus conformément aux recommandations des constructeurs - font l'objet d'un contrôle du rendement énergétique afin de réduire les répercussions sur l'environnement - L'utilisation des véhicules est contrôlée conformément à des normes règlementaires et d'entreprise. - Utilisation exclusivement aux fins désignées. - Les véhicules en stationnement sont garés, dans un état sûr, dans des zones désignées. - Les motocyclistes portent des casques de sécurité. - Les conducteurs sont médicalement aptes à la conduite. - Des limitations de vitesse sur le site sont fixées et appliquées. - Les véhicules commerciaux et d'entreprises sont gérés sur le site. - Les conducteurs de chariots élévateurs à fourches on reçu une formation et leur performance est évaluée au moins une fois tous les trois ans. - Les antécédents de conduite et les capacités de conduite sont examinés avant l'embauche, et les antécédents de conduite personnelle et professionnelle de tous les conducteurs sont 	<p>- Tous les véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sont dotés de tous les meilleurs équipements de sécurité actuels (ABS, ceintures de sécurité, pré-tensionneurs de ceintures, airbags, barres d'impact latéral, alarmes de marche arrière, etc.) - sont équipés d'un extincteur et d'une trousse de premiers secours - sont dotés de plaques indiquant la date de la prochaine inspection et le nom du propriétaire - sont dotés d'alarmes et/ou de feux de marche arrière lorsque la visibilité du conducteur risque d'être gênée par la charge du véhicule - L'utilisation des véhicules est contrôlée conformément à des normes règlementaires et d'entreprise et vise à réduire les répercussions sur l'environnement. L'utilisation et la programmation de l'utilisation des véhicules tiennent compte des répercussions sur l'environnement. - Tous les conducteurs ont suivi un cours de formation à la conduite sûre.

<p>- Pas de contrôle des véhicules sur le site.</p>	<p>en compte avant l'embauche.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les nouveaux conducteurs embauchés ont un permis de conduire en règle. - Une formation à la conduite sûre est proposée et suivie par un certain nombre de conducteurs. 	<p>examinés annuellement pour évaluer les responsabilités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un système exige la signalisation des incidents par tous les conducteurs et étudie les effets de ces incidents. - Tous les conducteurs reçoivent une formation à la conduite sûre lors de l'embauche et obtiennent une qualification suite à cette formation. Des stages de perfectionnement sont proposés régulièrement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des stages de perfectionnement pour une conduite sûre sont proposés annuellement. - Les conducteurs à risque sont tenus de suivre une formation de rattrapage basée sur des incidents.
---	---	---	---

3.8 Traitement des corps étrangers au tabac

L'objet de cette feuille de route est d'assurer la mise en œuvre de mesures appropriées pour identifier et éliminer les corps étrangers au tabac. Cela inclut des substances présentes dans la matière première biologique et dans l'environnement de l'usine qui, sans ces mesures, risquent de contaminer les balles de feuilles de tabac.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>Pas de preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de référence prévues. Pas de données disponibles. - Preuve que des employés ont reçu une formation en matière d'élimination/minimisation des corps étrangers au tabac. - Développement d'un système d'identification et d'élimination des sources de <u>tous les types</u> de corps étrangers au tabac. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de référence prévues. Pas de données disponibles. - Plus de 25% des employés ont reçu une formation en matière d'élimination/minimisation des corps étrangers du tabac. - Système d'identification et d'élimination des sources de <u>tous les types</u> de corps étrangers au tabac développé mais non déployé. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'études de référence et données quantitatives disponibles pour les principaux corps étrangers au tabac. - Plus de 75% des employés ont reçu une formation en matière d'élimination/minimisation des corps étrangers au tabac. - Développement et mise en œuvre d'un système d'identification et d'élimination des sources de <u>tous les types</u> de corps étrangers au tabac. 	<p>Preuve documentaire des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'études de référence et données quantitatives systématiques disponibles pour tous les types de corps étrangers au tabac. - Plus de 95% des employés ont reçu une formation en matière d'élimination/minimisation des corps étrangers au tabac. - Développement et mise en œuvre complète d'un système d'identification et d'élimination des sources de <u>tous les types</u> de corps étrangers au tabac, avec minimisation des taux.

La première étape de tout programme de contrôle est de déterminer les types, les quantités, et les sources des corps étrangers au tabac, autrement dit d'effectuer des études de référence.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL - FEUILLES DE ROUTE

4.1 Travail des enfants (emploi de mineurs pour les cultures)

L'objet de cette feuille de route est d'assurer la scolarité continue et le bien-être des enfants des cultivateurs. **Si ces questions sont gérées efficacement par les autorités gouvernementales ou par d'autres organismes, et qu'il n'y a donc aucun problème à ce sujet, attribuez un Niveau 4.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>Moins de 25% des enfants sont scolarisés.</p> <p>-<u>Absence de prise en compte</u> des problèmes concernant la scolarisation, les horaires de travail et l'utilisation par les enfants de produits et de machines dangereux.</p> <p>- Aucun programme pour résoudre le problème de l'absentéisme scolaire.</p>	<p>Plus de 25% des enfants sont scolarisés.</p> <p>- Importance accordée à ces problèmes uniquement à la suite d'<u>accidents</u> ou de <u>pressions sociales</u> :</p> <p>- exercées par l'école ou - par les autorités régionales - face à la constatation de <u>niveaux scolaires bas</u></p>	<p>Plus de 75% des enfants sont scolarisés.</p> <p>- La société promeut et participe à un <u>programme</u> incluant les cultivateurs, les familles, les écoles et les représentants des autorités gouvernementales locales, permettant ainsi aux familles d'inscrire leurs enfants à l'école et de leur faire suivre une scolarité à temps complet.</p> <p>Toutefois :</p> <p>- les objectifs ne sont pas précis - le contrôle est insuffisant et - l'application des pratiques manque de cohérence</p> <p>De plus, les parties ne sont pas toutes impliquées ni d'accord.</p> <p>Si les enfants aident aux travaux sur l'exploitation familiale <u>en dehors des horaires scolaires</u> :</p> <p>- les longs horaires de travail sont interdits - les produits et équipements dangereux sont hors de portée des enfants et ceux-ci ne les utilisent pas</p>	<p>Plus de 95% des enfants sont scolarisés.</p> <p>OU :</p> <p>- La société promeut et participe à un <u>programme</u> incluant les cultivateurs, les familles, les écoles et les représentants des autorités gouvernementales locales, permettant ainsi aux familles d'inscrire leurs enfants à l'école et de leur faire suivre une scolarité à temps complet.</p> <p>Et :</p> <p>- <u>des normes existent</u> - les résultats sont contrôlés. - le programme est <u>apprécié par la collectivité</u></p> <p>Si les enfants aident aux travaux sur l'exploitation familiale <u>en dehors des horaires scolaires</u> :</p> <p>- les longs horaires de travail sont interdits - les produits et équipements dangereux sont hors de portée des enfants et ceux-ci ne les utilisent pas</p>

4.2 Niveau de vie des cultivateurs et des travailleurs agricoles

L'objet de cette feuille de route est d'assurer l'évaluation complète du processus de culture du tabac, ainsi que l'analyse des données obtenues pour identifier les économies et les améliorations qui, si elles sont appliquées, amélioreront le niveau de vie des cultivateurs et les conditions de travail des travailleurs agricoles. **Les références aux travailleurs agricoles ne s'appliquent pas dans le cas des petites exploitations agricoles.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>- <u>Aucune tentative</u> d'estimation des coûts moyens pour les cultivateurs ou de réduction des coûts indirects par la mise en œuvre de bonnes pratiques agronomiques.</p> <p>- Les grands exploitants, qui emploient un nombre important de travailleurs agricoles, ne sont pas en conformité avec les réglementations locales sur l'emploi en ce qui concerne le travail des enfants, les droits à la sécurité et la prévoyance sociale de la main d'œuvre et/ou les conventions internationales ou les codes de conduite volontaires.</p>	<p>- Existence de <u>données limitées</u> sur les coûts des cultivateurs.</p> <p>- Sous l'effet de pressions externes, un effort symbolique a été fait pour mettre en œuvre de bonnes pratiques agronomiques.</p> <p>- Les grands exploitants, qui emploient un nombre important de travailleurs agricoles, sont en conformité avec les réglementations locales sur l'emploi en ce qui concerne le travail des enfants, les droits à la sécurité et la prévoyance sociale de la main d'œuvre et/ou les conventions internationales ou les codes de conduite volontaires internationaux, mais ne les appliquent pas intégralement.</p>	<p>- Utilisation de <u>données limitées</u> pour estimer les coûts moyens de production.</p> <p>- Promotion active de <u>bonnes pratiques agronomiques</u>, mais mise en œuvre incomplète.</p> <p>- Dans les limites de l'environnement local/international et compte tenu des fluctuations annuelles normales des récoltes, les cultivateurs performants <u>peuvent au moins espérer préserver et peut-être même améliorer</u> leur niveau de vie / qualité de vie, ce qui leur permet d'inscrire leurs enfants à l'école et de leur faire suivre une scolarité à temps complet.</p> <p>- Les grands exploitants, qui emploient un nombre important de travailleurs agricoles, sont en conformité avec les réglementations locales sur l'emploi en ce qui concerne le travail des enfants, les droits à la sécurité et la prévoyance sociale de la main d'œuvre et/ou les conventions internationales ou les codes de conduite volontaires, mais les éléments ne sont pas tous documentés.</p>	<p>- Grâce à la mise en œuvre complète de <u>pratiques agronomiques efficaces et responsables</u>, les rendements et la qualité sont optimisés sans nuire à la compétitivité commerciale. En conséquence, les frais indirects sont minimisés.</p> <p>- Des <u>données complètes</u> permettent d'estimer <u>les coûts moyens de production</u> ; les pratiques font l'objet de propositions d'amélioration.</p> <p>- Dans les limites de l'environnement local/international et compte tenu des fluctuations annuelles normales des récoltes, les cultivateurs performants <u>peuvent s'attendre à améliorer</u> leur niveau de vie / qualité de vie, ce qui leur permet d'inscrire leurs enfants à l'école et de leur faire suivre une scolarité à temps complet.</p> <p>- Les grands exploitants, qui emploient un nombre important de travailleurs agricoles, sont en conformité avec les réglementations locales sur l'emploi en ce qui concerne le travail des enfants, les droits à la sécurité et la prévoyance sociale de la main d'œuvre et/ou les conventions internationales ou les codes de conduite volontaires, et les points clés sont totalement documentés.</p>

4.3 Renforcement des capacités et égalité des chances

L'objet de cette feuille de route est de promouvoir la formation des populations locales, représentatives de toutes les catégories sociales, à des postes de responsabilité au sein de l'organisation, et d'évaluer les progrès réalisés dans ce domaine.

CRITERES D'EVALUATION

1 Inacceptable/ Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<ul style="list-style-type: none"> - Tous les postes clés/de responsabilité au sein de l'organisation sont occupés par un <u>personnel expatrié</u>. - Le personnel autochtone exerce uniquement des fonctions de main-d'œuvre. - <u>Aucune tentative de formation</u> ou de développement du personnel autochtone. - La société n'est pas en conformité avec les réglementations locales sur l'emploi en ce qui concerne les droits à la sécurité et à la prévoyance sociale de la main-d'œuvre et/ou les conventions internationales ou les codes volontaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques membres du personnel autochtone occupent des postes de supervision/cadres intermédiaires. - <u>Opportunités limitées</u> de formation et de développement pour le personnel autochtone. - La société est en conformité avec les réglementations locales sur l'emploi en ce qui concerne les droits à la sécurité et à la prévoyance sociale de la main-d'œuvre et/ou les conventions internationales ou les codes volontaires, mais ne les applique pas intégralement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conformément à la législation et à la réglementation locales, plusieurs <u>postes de cadres techniques, administratifs et de gestion</u> au sein de l'organisation sont occupés par un personnel autochtone (hommes et femmes) qualifié. - Un <u>programme officiel de formation</u> et de développement offre des opportunités à l'ensemble du personnel. - La société est en conformité avec les réglementations locales sur l'emploi concernant les droits à la sécurité et à la prévoyance sociale de la main-d'œuvre et/ou sur les conventions ou codes volontaires internationaux, mais les éléments ne sont pas tous documentés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conformément à la législation et à la réglementation locales, <u>tous les postes clés/de responsabilité</u> au sein de l'organisation sont occupés par un personnel autochtone qualifié. - Organigrammes indiquant clairement les progrès réalisés dans ce domaine. - Le personnel expatrié est chargé <u>uniquement</u> d'aider à résoudre les problèmes exceptionnels ou est présent sur le site à des fins de développement. - La société est en conformité avec les réglementations locales sur l'emploi concernant les droits à la sécurité et à la prévoyance sociale de la main-d'œuvre et/ou sur les conventions ou codes volontaires internationaux, et les points-clés sont totalement documentés.

CHANGEMENT CLIMATIQUE - FEUILLE DE ROUTE

5.1 Changement climatique

L'objet de cette feuille de route est d'assurer la prise en compte de tous les aspects pertinents du changement climatique liés à la culture et à la transformation du tabac afin de minimiser leurs répercussions. **Pour plus d'informations voir l'Onglet F de la nouvelle RSPT.**

CRITERES D'EVALUATION

1 Inacceptable/Risque élevé	2 Non satisfaisant/Risque moyen	3 Satisfaisant/Risque faible	4 Meilleure pratique internationale/Risque minimisé
<p>En ce qui concerne le changement climatique, ABSENCE DES POINTS SUIVANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique documentée. - Evaluation des Risques et des Opportunités (R&O). - Compréhension ou évaluation des points 1,2 et 3 de l'étude SCOPE (Comité Scientifique sur les Problèmes de l'Environnement) concernant : <ul style="list-style-type: none"> • Les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) • Les sources d'approvisionnement en engrais • Le séchage • La gestion des processus et des déchets • Les véhicules - Compréhension ou développement des crédits de carbone. - Evaluation des répercussions du renouvellement d'eau. 	<p>Documenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une politique existe, mais seulement à titre de référence générale ; absence de stratégie. - Une analyse R&O est effectuée, mais ne couvre pas tous les points clés. - Compréhension des points 1, 2 et 3 de l'étude SCOPE, et analyse quantitative informelle, mais aucun objectif de réduction. - Compréhension des crédits de carbone, mais absence de plan. - Evaluation des répercussions du renouvellement d'eau, mais absence de stratégie. - Développement d'une stratégie d'interaction avec les cultivateurs pour la réduction des émissions de GES et de leurs répercussions, mais absence de mise en œuvre. - Compréhension des opportunités au sein de la communauté agricole, mais absence d'identification de projets. - Développement d'une stratégie d'interaction avec les fournisseurs/entrepreneurs de l'usine sur la réduction des émissions de GES et de leurs répercussions, mais absence de mise en œuvre. 	<p>Documenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique contenant des références générales à une stratégie de gestion des émissions de GES et à une évaluation officielle des risques. Référence à la gestion et aux objectifs relatifs au changement du climat conformément aux points 1 et 2 (évaluation des risques) de l'étude SCOPE, plus information publique. - Analyse R&O complète effectuée au moins une fois. - Étude quantitative des points de l'étude SCOPE avec objectifs de réduction, mais sur un an seulement. - Utilisation limitée des crédits de carbone pour optimiser les avantages de la foresterie. - Evaluation officielle des répercussions du renouvellement d'eau et développement d'une stratégie, mais absence de mise en œuvre. - Développement et mise en œuvre d'une stratégie d'interaction avec les cultivateurs pour la réduction des émissions de GES et de leurs répercussions. Données sur les progrès accomplis disponibles pour une année seulement. - Compréhension des opportunités au sein de la communauté agricole. Identification de projets, mais absence de mise en œuvre. - Développement et mise en œuvre d'une stratégie d'interaction avec les 	<p>Documenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référence à la gestion et aux objectifs relatifs au changement du climat conformément aux points 1, 2 et 3 (évaluation et atténuation des risques) de l'étude SCOPE, plus information publique. - Analyse R&O complète, effectuée au moins pendant les trois dernières années. - Etude quantitative des points de l'étude Scope et mise en œuvre des objectifs de réduction, avec données pour les trois dernières années. - Exploitation optimale des crédits de carbone et, au minimum, mise en œuvre d'un projet, par le biais d'investissements communautaires, pour générer des sources de revenus supplémentaires et compenser les émissions ailleurs. Données complètes sur les avantages relatifs au carbone. - Evaluation officielle des répercussions du renouvellement d'eau. Développement et mise en œuvre d'une stratégie de gestion du changement. - Développement et mise en œuvre d'une stratégie d'interaction avec les cultivateurs pour la réduction des émissions de GES et de leurs répercussions. Données sur les progrès accomplis disponibles pour au moins trois ans. - Développement et mise en œuvre d'une stratégie d'interaction avec les fournisseurs/entrepreneurs de l'usine pour la réduction des émissions de GES et de leurs répercussions. Données disponibles

<ul style="list-style-type: none">- Interaction avec la communauté agricole.- Interaction avec les entrepreneurs et les fournisseurs de l'usine.		fournisseurs/entrepreneurs de l'usine pour la réduction des émissions de GES et de leurs répercussions. Données disponibles pour une année seulement.	pour au moins trois ans.
---	--	---	--------------------------